

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-Cne /2022-15

OBJET : Commune – Réfection de la toiture salle de tennis à Gourin

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir la candidature de Daniel Etanchéité à Trigueux (22) pour les travaux de réfection de la toiture de la salle de tennis pour un montant de 34 365.60 € TTC.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 5 septembre 2022

Le Maire,



MAIRIE DE GOURIN
56110

Hervé LE FLOC'H

Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le 6/09/2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



MAIRIE DE GOURIN
56110